

**Recommandations pour les étudiant-es de la maîtrise en sciences de l'environnement
(août 2023 - sous réserve de modification)**

Nicole Efrancey Dao, Conseillère académique en charge du MUSE

>Lisez attentivement **Règlement d'études MUSE et Plan d'études (2023)** disponibles sur le site web du MUSE : <https://www.unige.ch/muse/plan-d-etudes-et-reglements/>.

Ci-dessous, quelques précisions importantes concernant la durée des études, les conditions de réussite/élimination et les inscriptions aux cours/examens.

1) Durée des études

Cf Règlement MUSE Art. 4 – Durée des études et crédits ECTS

1. La durée réglementaire des études en vue de l'obtention du MUSE est de **quatre semestres au minimum et de six semestres** au maximum. Le MUSE correspond à 120 crédits ECTS.
2. Le Doyen de la Faculté des sciences peut accorder des dérogations à la durée des études, sur préavis du Comité, si de justes motifs existent et si l'étudiant présente une demande écrite et motivée.

Délai de réussite pour les étudiants commençant leurs études en 2023: Septembre 2026.

2) Conditions de réussite

Cf Règlement MUSE Art. 6 – Réussite des évaluations et crédits ECTS

1. Les enseignements ainsi que les ateliers et séminaires donnent lieu à une évaluation. Chaque évaluation est réussie si l'étudiant obtient une note égale ou supérieure à 4 sur 6. Les crédits correspondants sont alors octroyés.
2. En cas d'échec, l'étudiant dispose d'une seconde tentative pour chaque évaluation. **Un deuxième échec est éliminatoire, sous réserve de l'alinéa 3 qui suit.**
3. En cas d'échec à la 2^{ème} tentative de l'évaluation d'un enseignement à choix restreint (Fondamentaux, Méthodes), l'étudiant peut s'inscrire une seule et unique fois par groupe d'enseignement à choix restreint à un enseignement du même groupe s'il en reste d'autres qu'il n'a pas encore suivis. L'étudiant dispose alors de deux tentatives pour valider le nouvel enseignement.

En résumé :

Pas de redoublement, pas de 3^{ème} tentative comme c'est le cas dans d'autres cursus en Faculté des sciences et pas de conservation de notes comme c'est le cas dans d'autres Facultés.

->Un échec à la 2^{ème} tentative d'un enseignement du volet Interdisciplinarité et Immersion est éliminatoire.

->Un échec à la 2^{ème} tentative d'un enseignement de la spécialisation choisie est éliminatoire.

-> Suite à un échec à la 2^{ème} tentative d'un enseignement du volet Fondamentaux, il est possible de s'inscrire une seule et unique fois à un autre enseignement du même groupe avec 2 tentatives pour valider ce nouvel enseignement choisi.

->Suite à un échec à la 2^{ème} tentative d'un enseignement du volet Méthodes, il est possible de s'inscrire une seule et unique fois à un autre enseignement du même groupe avec 2 tentatives pour valider ce nouvel enseignement choisi.

->**Suite à un échec à la 2^{ème} tentative d'un enseignement à choix**, l'étudiant-e a la possibilité de s'inscrire à un autre enseignement à choix avec 2 tentatives pour valider le nouvel enseignement choisi.

3) Inscriptions aux enseignements et examens MUSE

L'**inscription** aux enseignements et aux examens du plan d'études MUSE se fait **en ligne** courant octobre (semestre d'automne) et mars (semestre de printemps) dans les délais disponibles sur le calendrier de la faculté des Sciences au travers de <http://portail.unige.ch>

IMPORTANT : L'étudiant-e a l'obligation de se présenter à la session d'examens ordinaire directement consécutive à la fin de l'enseignement, de l'atelier ou du séminaire auquel il-elle est inscrit-e. En cas d'échec, l'étudiant-e dispose d'une seconde tentative pour chaque évaluation. Cette seconde tentative doit avoir lieu lors de la session de rattrapage (session extraordinaire) qui suit directement la session d'examens ordinaire où l'étudiant-e a échoué.

4) Inscription à des cours à option hors plan d'études MUSE

Les étudiant-e-s doivent faire parvenir leur demande à la conseillère académique Nicole Efrancey Dao, par email, en joignant le syllabus du cours.

->En principe, seuls des cours de niveau master peuvent être choisis en tant que cours à option.

->En principe, seuls 6 ECTS peuvent être validés hors plan d'études MUSE.

Des exceptions peuvent néanmoins être acceptées. Dans ce cas, un justificatif expliquant les raisons de ce choix doit être joint à la demande.

Des questions ?

>Plan d'études et orientation, Règlement et conditions de réussite, Délais, Co-requis, Equivalences, Mobilité

Conseillère académique : Nicole Efrancey Dao, Uni Carl Vogt, Accueil 1er étage, Reçoit sur rendez-vous (téléphone/zoom/présentiel) les mardi/mercredi/jeudi (rdv par email : Nicole.efrancey@unige.ch).

>Lien avec le secrétariat des étudiants de la Faculté des sciences, Horaires, Examens, Inscription au mémoire, Inscription et paiement de l'atelier alpin, Accès au bâtiment hors semaine

Secrétariat des étudiants MUSE, Catherine Cornut, Uni Carl Vogt 1er étage, Accueil partie B
Guichet ouvert les lundi/mardi/jeudi/vendredi tous les matins de 9h30 à 12h.

>Location Casiers

Loge Uni Carl Vogt, 1^{er} étage, matin (9h-12h).

>Etudes et Besoins particuliers

<https://www.unige.ch/dife/sante-psychologie/besoins-particuliers/>

Formulaire disponible sur le site, attention aux deadlines.